

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS ⁽¹⁾

ÉPARGNE VIE-EXPERTISE

Ce tableau indique les principaux frais du produit constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

Montant minimal de versement initial :	150 €
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,60%
Support unités de compte	0,60%
Gestion pilotée, standardisée ou sous mandat	0,25% supplémentaire sur l'en cours en UC

Les frais supportés par les unités de compte sont précisés dans l'annexe financière des conditions générales et indiqués sur le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI).

FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	2%
Frais de changement de mode de gestion: le premier changement de chaque année civile est gratuit et les suivants sont de 15 € chacun.	<i>Le changement en ligne est gratuit</i>
Frais pour changement de mandat : le premier changement de chaque année civile est gratuit et les suivants sont de 0,5% du montant arbitré.	<i>Les arbitrages en ligne sont gratuits</i>
Frais d'arbitrage	Proportionnels ou forfaitaires Nombre d'arbitrages gratuits par an 0,5% 1
Frais de rachat	0%

(1) Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

* na : non applicable.

** La catégorie « fonds actions » inclut les ETF (Exchanged Traded Funds) mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

*** Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.